Règles de fonctionnement en SVT

Le site **bertholonsvtmauriac.fr** constitue un support complémentaire aux cours, activités et travaux pratiques réalisés en classe.

Il permet notamment :

- de consulter les cours et activités ;
- de préparer certaines séances en amont ;
- d'approfondir les notions étudiées ;
- de rattraper le travail effectué en cas d'absence.

Travaux et devoirs

Le site complète le cahier de texte PRONOTE. Un lien vers celui-ci est inséré dans PRONOTE. Les travaux à réaliser ainsi que les dates de remise y sont indiqués.

Le **dossier correspondant au chapitre en cours doit être complété progressivement chaque semaine**. Il s'agit d'un travail régulier et obligatoire.

Des **contrôles aléatoires de l'avancement du dossier pourront être réalisés à tout moment en classe**. Ces vérifications ne seront pas nécessairement annoncées ni mentionnées dans PRONOTE, puisqu'elles portent sur un travail hebdomadaire récurrent.

Tout travail demandé doit être remis à la date indiquée.

En cas d'absence prolongée et dûment justifiée, d'une durée minimale d'une semaine, un délai supplémentaire pourra exceptionnellement être accordé, après examen de la situation.

En dehors de ce cas, tout travail non remis dans les délais sera enregistré comme **« NON RENDU » sur PRONOTE**, avec les conséquences correspondantes sur la moyenne.

Tout travail copié, en totalité ou en partie, sur celui d'un autre élève, sur un site Internet, dans des annales ou dans toute autre source sera considéré comme un **travail non personnel** et sanctionné comme tel.

Utilisation de l'intelligence artificielle

L'utilisation de tout outil d'intelligence artificielle générative est interdite pour la réalisation des travaux demandés en SVT, qu'ils soient effectués en classe ou à la maison.

Les productions remises doivent être exclusivement issues du **travail personnel de l'élève**.

Tout travail dont la réalisation à l'aide d'une intelligence artificielle est établie pourra être considéré comme non conforme aux consignes et sanctionné en conséquence.

Contrôles et absences

Toute absence non justifiée à un contrôle sera enregistrée comme **absence non justifiée sur PRONOTE**, avec les conséquences correspondantes sur la moyenne.

En cas d'absence justifiée, le contrôle devra être rattrapé **dès la séance suivant le retour de l'élève**.

Tout problème durable d'accès à Internet doit être signalé rapidement à l'enseignant par écrit par les responsables légaux.

Sécurité et Blouse

Le port de la blouse est obligatoire lorsque les activités réalisées en laboratoire l'exigent.

Un seul oubli de blouse sera toléré dans l'année. Une blouse du laboratoire pourra alors exceptionnellement être prêtée après demande auprès de l'enseignant.

À compter du deuxième oubli, l'élève ne pourra pas participer à la séance pour des raisons de sécurité.

Téléphone portable

Le téléphone portable doit être **déposé sur la paillasse du professeur dès l'entrée en classe**, en mode silencieux.
Il reste à cet emplacement pendant toute la durée de la séance et est récupéré uniquement à la sortie du cours.

Tout refus ou manquement à cette consigne fera l'objet d'une sanction.